



Bruits qui courent : il semblerait que nos publications soient à l'origine d'un changement au sein de l'équipe municipale.

Ainsi, nous de l'Opposition aurions donc de bonnes idées, malgré nos détracteurs qui racontent que Nous de l'Opposition ne faisons que critiquer, malgré le courrier signé du maire de la commune (Initiatives) se lamentant sur notre présence sur les réseaux sociaux.



Pourquoi cet avant-propos ? Pour cause de Covid, nos Aînés ont été privés du repas qui les rassemblait comme tous les ans en fin d'année. Ce bruit qui court en ville serait qu'à la place, ils pourraient se voir offrir un petit quelque chose.



Nous de l'Opposition demandons que soit donné à chaque Ancien un bon d'achat, d'un montant minimum de 30€, à dépenser dans :

- Les commerces de Faulquemont (*tous les commerces, grande surface, garage, contrôle technique...*),
- Les artisans (*chauffagiste, plombier...*),
- Les autres (*restaurant, cafetier, pizzeria, Kebab, vétérinaire, pharmacie, magasin de bricolage, auto-école, auto-entrepreneur, esthéticienne ...*), enfin toutes ces professions victimes également du Covid.

Avec notre proposition, nous faisons ainsi d'une pierre deux coups :

- Apporter un soutien à nos Aînés,
- Apporter un soutien aux commerces faulquinois.

Il est bien évident que 30 euros ne remplaceront pas la convivialité de ce repas. Néanmoins en ces temps difficiles ils peuvent aider certains.

Si toutefois pour d'autres ces 30 euros pouvaient paraître dérisoire, ils peuvent toujours les offrir. Autour d'eux, de nombreux faulquinois pourraient être heureux de ce soutien. Combien sont-ils à avoir subi l'année 2020 ? Chômage, licenciement, difficultés à se nourrir, à payer le loyer...



Ps : Je ne suis pas sûr qu'un bon d'achat de 30€ pour payer votre PV de 135€ pour être sorti après 18h soit accepté. Enfin vous pouvez toujours essayer.

A notre avis, ce don communal, s'il est effectif, d'un minimum de 30 euros au titre de l'année 2020, et non pas 2021, devrait respecter certaines modalités :

- Bon d'achats en petites coupures (5 ou 10€) et non d'un seul montant,
- Laisser la possibilité au commerçant de rendre la monnaie s'il le souhaite,
- Valable auprès de tous les commerces sans exiger le bon vouloir de celui-ci,
- ...

Pour en terminer avec ce sujet, espérons qu'il ne s'agit pas seulement d'un bruit de rue, je vous invite à revoir 3 de nos publications en pièces jointes ou sur le lien <http://patrickbonnet.org/actualites/>

